**SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2015**

**DELIBERATION**

L’an 2015, le 09 novembre à 10H00, s’est réuni au siège du SDE07 à PRIVAS, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Jacques GENEST.

Membres convoqués :

Membres présents :

Membres excusés :

Procurations :

**Objet : Attribution de l’indemnité de conseil au Payeur Départemental.**

Le SDE07 fait appel au Trésorier Départemental pour des conseils et pour régler les difficultés qu’il peut rencontrer dans sa gestion comptable et financière.  
  
A ce titre, et conformément à l’arrêté du 12 juillet 1990, une indemnité peut être attribuée au Comptable Public, ce qui est le cas jusqu’à ce jour, et au taux de 100%.

Madame Dominique VENTURE ayant succédé à Madame Evelyne GIULIANI en qualité de Payeur Départemental, il convient que le Comité Syndical délibère sur la poursuite du versement au nouveau Comptable Public de l’indemnité en question.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité,

**- Décide l’octroi de l’indemnité ci-dessus, au taux de 100%, à Mme VENTURE nouveau Comptable Public.**

Le président,

Jacques GENEST.